

Le 02 octobre 2018



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



COLLEGE Louis DELGRES
Rue Abbé Grégoire
97 250 SAINT-PIERRE
☎ 05.96.78.16.61
☏ 05.96.78.21.49
R.N.E.9720446C

Le Principal

Destinataires : Tous les professeurs, La Dir EGPA, CPE, pour info, l'Adjointe gestionnaire.

Objet : La première « Journée du droit au collège ».

Chers collègues,

Conformément à la circulaire jointe en annexe, précisant les modalités d'organisation et les objectifs recherchés par cette initiative, je vous informe que cette journée du droit au collège se déroulera comme suit :

- **Le jeudi 04 octobre 2018 de 08h30 à 10h30 au réfectoire**
- Classes concernées : Toutes les 5^{ème} dont la 5^{ème} EGPA

Les professeurs intervenants auprès de ces classes sur les deux créneaux d'une heure, encadreront successivement leurs élèves au réfectoire. A cet effet, les cours d'EPS ne pourront donc être assurés.

Toutefois, après avoir sollicité un avocat, comme le préconise la procédure auprès du Bâtonnier de l'ordre des avocats, je n'ai à ce jour aucune confirmation de la présence d'un intervenant jeudi matin.

Je vous confirmerai donc au plus tard mercredi, le maintien ou pas de cette organisation.

Personnels de Direction

Affaire suivie par :

Félix PETIT

Principal

Tél : 0596 78 16 61

Fax : 0596 78 21 49

Email : Felix.petit@ac-
martinique.fr

Rue Abbé Grégoire

97250 SAINT-PIERRE

Le Principal

Félix PETIT





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Direction générale
de l'enseignement
scolaire**

Service du budget, de la
performance et des
établissements

**Sous-direction
de la vie scolaire,
des établissements et des
actions socio-éducatives**

Bureau des actions
éducatives, culturelles et
sportives

DGESCO B3-4
N° 2018-0162

Affaire suivie par
Emmanuelle DURAND

Téléphone
01 55 55 31 09

Courriel :
emmanuelle.durand
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris le 10 septembre 2018

Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie
Messieurs les vice-recteurs
Monsieur le directeur de l'académie de Paris
Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Objet : 4 octobre 2018, première journée du droit dans les collèges

Le 4 octobre 2018 marquera le 60^{ème} anniversaire de la Constitution de 1958. A cette occasion, le ministère de l'éducation nationale et le Conseil national des barreaux s'associent pour organiser la première « journée du droit dans les collèges ».

Une des missions de l'école est de former les élèves à devenir des citoyens responsables, et notamment de leur faire acquérir une culture civique commune. Il est donc essentiel que la question du droit et de la loi soit abordée à l'école.

La journée du droit s'adresse cette année à l'ensemble des classes de 5^{ème} des établissements publics et privés sous contrat sur tout le territoire. Elle aura lieu le 4 octobre et prendra la forme d'une intervention de deux heures devant élèves d'un avocat sur un thème annuel intéressant leur quotidien.

L'objectif est de construire une culture juridique de et dans l'école : comprendre le droit, l'idée même de droit, c'est comprendre la société et le rôle de chacun en tant que citoyen, en abordant le droit dans toutes ses dimensions ; le droit comme ensemble des règles assurant le bon fonctionnement de la vie sociale, le droit comme fondement du respect d'autrui, mais aussi le droit protecteur des libertés, garant de la sécurité juridique, et instrument de règlement pacifique des différends.

Cette intervention est préparée en amont avec l'équipe éducative pour être adaptée au contexte scolaire et répondre aux besoins. Elle est construite pour rendre le droit vivant et privilégier au maximum les interactions avec les élèves.

Cette action s'inscrit donc pleinement dans le parcours citoyen de l'élève ainsi que dans le parcours avenir.

.../...

La thématique choisie pour cette première édition est : « **les réseaux sociaux** ».

Ce thème fait écho aux contenus des programmes de l'enseignement moral et civique et de l'éducation aux médias et à l'information.

L'internet responsable, la protection des données personnelles, le cyber-harcèlement sont autant de questions concrètes auxquelles les élèves doivent être sensibilisés et préparés pour un bon usage du numérique tout au long de leur vie. Ce thème peut également permettre d'approfondir les enjeux juridiques de l'interdiction des téléphones portables dans les écoles et les collèges effective dès la rentrée.

Les enseignants intéressés par l'intervention d'un avocat dans leur classe sont invités à se référer à la page Éduscol dédiée à cette opération à l'adresse <http://eduscol.education.fr/cid132761/la-journee-du-droit-4-octobre.html> dans laquelle sont indiquées les modalités pratiques de mise en œuvre de cette opération.

Je vous invite à diffuser le plus largement possible l'information autour de cette opération dès la rentrée, le calendrier étant très contraint, pour qu'un maximum d'élèves profite de cette « rencontre avec le droit ».

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Marc HUART

PJ : Affiche officielle de l'opération